



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORMANDIE

Délibération relative au maintien du Collège des anciens exploitants

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie, réunie en session le 27 novembre 2017 à Caen, sous la présidence de Monsieur Daniel GENISSEL,
Constatant que le quorum est atteint,

Vu l'article L 513-1 alinéa 2 du CRPM,

Considérant

- le rapport 2017 de la Cour des Comptes qui préconise la suppression du collège des anciens exploitants au sein des Chambres d'agriculture.
- que le Gouvernement pourrait reprendre à son compte cette idée pour les prochaines élections Chambres de 2019,

Prenant en compte l'expression du Groupe des anciens exploitants qui souligne :

- que le collège des anciens donne la possibilité aux anciens exploitants de s'exprimer, d'apporter leur vision de l'agriculture et le partage de leurs expériences, ainsi qu'un certain recul dans la prise des décisions ;
- que les membres de ce collège sont actifs et présents, et au niveau national, travaille des sujets comme les retraites, la transmission du patrimoine, la défense de leur pouvoir d'achat, sujets qui concernent les futurs retraités, actifs d'aujourd'hui ;
- que les travaux du groupe national ont permis la réalisation d'un guide d'accompagnement des veufs et veuves, et l'élaboration d'une présentation sur la préparation à la retraite et la transmission du patrimoine.
- que ce collège des anciens est une reconnaissance des anciens, de ce qu'ils ont connu, et permet ainsi de conserver un lien indispensable entre les générations.

Souhaite que ce collège des anciens exploitants soit maintenu au sein de la composition des Chambres d'agriculture,

Et rappelle de façon plus générale son intérêt pour une composition diversifiée des collèges des Chambres d'agriculture, gage d'une bonne représentation de l'agriculture et d'une contribution ouverte et diverse aux débats.

Fait à Caen, le 27 novembre 2017

Daniel GENISSEL